

La mise en œuvre de la Cotation sur votre territoire



L'EPCI sur lequel vous travaillez vient de paramétrer son modèle de cotation. Cette fiche récapitulative précise les impacts de la cotation sur les demandes de votre territoire.

Les informations de la cotation

	Note	Positionnement	Délai moyen d'attente
Description	Somme des points obtenus selon les critères définis dans le modèle de l'EPCI	Comparaison des demandes similaires grâce à la note la plus haute, la note médiane et la note la plus basse	Calcul du délai moyen d'attente des demandes similaires en comparaison des attributions de l'an passé
Mise à jour	Immédiatement	Une fois par semaine, le jeudi matin en production, le vendredi matin en école	Une fois par an, selon les attributions réalisées

Important : La mise à jour différée des informations de la cotation, notamment du positionnement, peut amener à un affichage incohérent lors de la modification ou de l'enregistrement d'une demande.

Par exemple : une demande vient d'être enregistrée avec une note de 45. Si la note actuelle la plus haute est de 35, la note la plus haute affichée ne sera de 45 qu'une fois la mise à jour réalisée le jeudi.



Les informations de la cotation sont calculées sur les demandes similaires.

Une demande similaire correspond à une demande comprenant :

- une localisation souhaitée (commune) similaire
- une typologie de logement souhaité similaire
- un niveau de revenu similaire

Validation des pièces justificatives

Rappel des options sur les pièces justificatives

Option 1 : Les points sont accordés aux critères en fonction des informations du Cerfa

Option 2 : Les points sont accordés aux critères en fonction des informations du Cerfa et de la validité des pièces justificatives

Option 3 : Les points sont accordés aux critères en fonction des informations du Cerfa et sont doublés si les pièces justificatives sont valides



Si l'option 2 ou 3 sur les pièces justificatives est choisie, la validation des critères nécessite une vérification manuelle du périmètre réglementaire des pièces justificatives avant l'instruction de la demande. La validation des pièces justificatives pour les demandeurs du portail grand public n'est pas automatisée.



Site des Professionnels du logement



Compléter la Cotation sur la Webapp